

2.2.1. Espèces toxiques et confusions

- *Clitocybe amoenolens* (Clitocybe à bonne odeur) pousse en montagne à plus de 1 000 m d'altitude dans les Alpes françaises, en Italie (Apennins) et au Maroc (Moyen-Atlas). Il peut être confondu avec *Lepista inversa* (Clitocybe inversé) et *Lepista gilva* ; dans ces situations, l'odeur de ce Clitocybe permet généralement de le reconnaître.
- *Clitocybe acromelalga* pousse au Japon et en Corée du sud.

Toxines et mécanismes d'action. Les acides acroméliques ont été isolés dans les espèces japonaise et française. Ce sont des acides aminés neuro-excitateurs de structure proche de l'acide kaïnique, agonistes puissants non-NMDA du glutamate, responsables notamment de lésions médullaires chez le rat. L'ingestion de *C. amoenolens* chez l'animal a induit des lésions du système nerveux périphérique, qui se rapprochent des atteintes électromyographiques observées chez l'homme.

Clinique et traitement. Les signes d'érythermalgie apparaissent environ 24 heures après l'ingestion : ils débutent par des paresthésies (sensations de fourmillements, de courant électrique) ensuite remplacées par des sensations de brûlures douloureuses des mains et surtout des pieds. Ces signes évoluent par crises paroxystiques très douloureuses, nocturnes, déclenchés par le contact, la chaleur et la position déclive, accompagnés localement d'un œdème et au moment des crises d'un érythème cutané. L'électromyogramme montrait des lésions compatibles avec une polyneuropathie. Une atteinte des fibres végétatives non myélinisées a été suspectée. Ces manifestations persistent une à plusieurs semaines. Des séquelles définitives à type de paresthésies douloureuses ont été décrites dans un cas.

Le traitement est symptomatique. Les douleurs résistent aux antalgiques de palier I et II ; elles sont calmées par des bains d'eau froide ou glacée ; de la morphine et de la clomipramine ont été proposées. En lien avec le traitement classique de l'érythermalgie, de l'aspirine pourrait être administrée ; en lien avec le mécanisme glutamatergique, l'administration d'antagonistes du glutamate pourrait être théoriquement envisagée.

2.3. Rhabdomyolyse

Douze cas d'intoxications dont 3 avec décès sont survenus en France entre 1993 et 1998 lors de la consommation d'une espèce jusqu'alors très réputée (7). Des cas ont été aussi décrits en Pologne avec la même espèce.

Espèces toxiques et confusions. *Tricholoma auratum* est connu notamment sous le nom de Bidaou ; une synonymie avec *T. equestre* = *T. flavovirens* (Tricholome équestre) est discutée. Le décret du 19 septembre 2005 interdit la vente de *Tricholoma equestre* et des espèces proches.